



Comité Social et Économique Central

Réunion extraordinaire du 11 juillet 2023

Expertise des comptes sur le calcul de la prime de participation

Les organisations syndicales ont proposé leur cabinet d'expertise :

- FO : SYNCEA
- SNI : ORSEU
- CGT : Aucun

A l'issue du vote, le cabinet SYNCEA a été choisi.

Avancement mise en place de la nouvelle Convention Collective

Suite à la diffusion des premières fiches de description d'emploi, les organisations syndicales étaient invitées à communiquer à la Direction les éléments à modifier, à supprimer, à éclaircir, à améliorer sur ces FDE.

La date de remise de la FDE aux salariés sera ajoutée sur la feuille d'émargement pour garantir que tous les salariés auront bien au minimum 15 jours pour signaler aux RH les anomalies éventuelles, avec une date butoir fixée au 8 septembre.

A noter que les options indiquées sur une FDE sont des spécialisations éventuelles dans cet emploi, et que leur ordre ne détermine pas la valeur (option 3 n'est pas supérieure à option 1).

La Direction a noté les remarques des organisations syndicales concernant certaines FDE, et apportera les corrections après partage avec RH groupe.

PROCHAINE REUNION MERCREDI 19 JUILLET

Le SNI-UNSA regrette que ces rencontres avec la Direction n'aient lieu que maintenant, au moment de la distribution des fiches aux salariés. Nous avons pourtant demandé à plusieurs reprises que les organisations syndicales soient impliquées plus en amont du processus, ce qui a toujours été refusé par la Direction des Ressources Humaines !

Le SNI-UNSA invite les salariés qui le souhaitent à se rapprocher de ses délégués afin de leur communiquer leurs remarques ou interrogations au sujet de leur FDE.